



Avant Programme du CSO Du 15 Octobre 2023

Organisé par :

REBELLE EQUESTRIAN CLUB

Sous

L'égide de la Fédération Tunisienne Des Sports Équestres



Date : 15/10/2023

Lieu :- FOUCHENA – BEN AROUSS -

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS :

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 27ème édition, mise à jour au 1er janvier 2023.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 28ème édition, mise à jour au 1er janvier 2023.
- Règlement vétérinaire, 17ème édition, mise à jour au 1er janvier 2023.

ORGANISATEUR :

Association "AL ASSIL" Sous L'égide de la Fédération Tunisienne Des Sports Équestres

COMITE D'ORGANISATION :

Président d'Honneur : Mr Kais Kchaw.

Président De L'événement : Mr Nourdine Jaziri.

Directeur Du Concours : Mr Anis Sellami.

Directeur Technique (F T S E) : Mr Zied Aouina.

Membres:
Mme Sondes Ben Khelifa /Mr Akram Chaouech /Mr Chiheb Bosri
Mr Marwen Bibéni /Mme Nouha Mziou /Mme Héra Ellouze
Mme Hanane Hachicha/Mr Slim Benzarti / Mme Sarah Ben Salah
Mme Olfa Besrour/ Mme Nadia Ben Mohamed/ Mr Hosni Jbeniani.

Coordinateur: Mr Abdallah Rahmeni

Trésorerie : Mr Ridha Jemii.

Secrétariat Du Concours : Mme Ibtissem Hosni.

JURY DE TERRAIN:

President: Mr Khaled Hedrish (TUN) (FEI level 2).

Membres : Mr Mohamed Chaouachi (TUN) / Mme Sophie Dabbou(TUN).

Stagiaires: Mr_Slim Hadrich / Mr Aymen Dammak / Mr Nadhem Keskes / Mme Rahma Chaari.

Chronométrateur : Mr Oussema Sinen (TUN)

Commissaire en chef : Mme Khouloud Maghrebi (TUN) (FEI level 2)

Stewards: Mr Aid Ben Nacer (TUN) (FEI level 1). / Mr Rochdi Maalaoui (TUN) / Mr Aziz Sinen (TUN)

Stagiaires: Mr Amrou Mziou / Mr Aziz Masmoudi / Mr Walid Moalla.

CHEFS DE PISTE :

Chef de Piste : Mr Habib Gallalou (TUN).

Chef de Piste Adjoint : Mr Abdeltif Marzouki (TUN).

MEDECIN VÉTÉRINAIRE: Dr Amine Regui.

Médecin du concours : Mme Hedia Gnaa

MARECHAL FERRANT : Mr.Jamel Ben Mustapha.

PROGRAMME DU CONCOURS

DIMANCHE 15 OCTOBRE 2023

09h00: Reconnaissance de la piste Epreuve 1 : CSO* (105-110 cm).

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve2 : CSO** (120 cm).

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 3 : Initiation (70 cm).

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 4 : Préparatoire (80-85 cm).

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 5 : Préparatoire (90-95 cm).

Il est de la responsabilité de chaque club affilié de s'assurer que leurs participants ont l'âge correct et qu'ils répondent aux conditions d'engagement aux épreuves auxquelles ils sont engagés conformément aux tableaux des catégorisations et conditions techniques.

Un contrôle aléatoire des documents des chevaux participant au concours sera effectué.

Les chevaux doivent être puces et enregistrés à la FTSE.

N.B : Les horaires et les barèmes des épreuves pourront être modifiés en fonction du nombre des engagés.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT

Extérieur

PISTE DU CONCOURS

Dimensions : 75x42m

Nature : sable

TERRAINS D'ÉCHAUFFEMENT

Espace de détente :

Dimensions : 50 x 30 m

Nature : Sable

FICHES DE SECURITE :

OLAF PETERSON

MATERIEL DE CHRONOMETRAGE :

TAG HEUER

ENGAGEMENTS :

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site web de la FTSE: www.ftse.org.tn **Avant vendredi 13 Octobre 2023 à minuit**

40 Dinars pour l'épreuve **Initiation.**

45 Dinars pour l'épreuve **Préparatoire I.**

50 Dinars pour l'épreuve **Préparatoire II.**

70 Dinars pour l'épreuve **CSO*.**

90 Dinars pour l'épreuve **CSO**.**

Les engagements terrain ou les modifications des engagements sont possibles une demi-heure avant le démarrage de la reconnaissance de l'épreuve concernée. Les engagés terrain passeront en début d'épreuve.

LOCATION DE BOXES :

Les réservations des vingt boxes disponibles **(20)** se font exclusivement par téléphone en contactant **90 157 376 (Abdallah)** suivant le principe du "premier arrivé, premier servi".

Journée : 30 dt.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EPREUVES

DIMANCHE 15 Octobre 2023 :

EPREUVE 1 : CSO*

Date et heure: **Dimanche 15/10/2023 à 08h30**
Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification / Licence Compétition**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 4 ans et plus
Barème : Difficultés Progressives au chrono sans Barrage (Art. 269).
Vitesse : 350 m/mn
Hauteur: (105-110 cm) (JOKER 120 cm)
Largeur : (115-120 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 600 Dt
2 ^{ème}	Médaille + 400 Dt
3 ^{ème}	Médaille + 250 Dt
4 ^{ème}	Médaille + 150 Dt
5 ^{ème}	Médaille + 100 Dt
Dotation Totale	1500 Dinars

Participation Des Chevaux à L'épreuve CSO* : 1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 2 : CSO**

Date et heure : **Dimanche 15/10/2023 à l'issue de l'épreuve précédente.**
Catégorie de Cavaliers: **Licence compétition**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 5 ans et plus sauf jeunes chevaux
Barème : Barème A au chrono avec barrage Art 238.2.2
Vitesse : 350m/min
Hauteur: (120 cm)
Largeur : (130 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 1000 dt
2 ^{ème}	Médaille + 700 dt
3 ^{ème}	Médaille + 500 dt
4 ^{ème}	Médaille + 300 dt
5 ^{ème}	Médaille + 200 dt
Dotation Totale	2700 Dinars

Participation Des Chevaux à L'épreuve CSO** : 1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 3 : Initiation.

Date et heure: **Dimanche 15/10/2023 à l'issue de l'épreuve précédente**
Catégorie de Cavaliers: **Licence Initiation**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux
Barème: **Barème temps idéal (1)**
Vitesse: 325 m/min
Hauteur: Max 70 cm

(1) Barème temps idéal

Le temps idéal du parcours doit être fixe et annoncé à la fin de l'épreuve.

La vitesse et la ligne du parcours idéale, sur la base de laquelle le temps idéal est calculé, doivent être indiquées sur le plan du parcours.

Le plan du parcours doit être affiché.

Tout dépassement en dessus ou en dessous du temps idéal est converti en points de pénalité à raison d'un point par seconde ou fraction de seconde.

Les couples seront classés selon :

- 1- Le total de leurs pénalités dans le parcours.
- 2- En cas d'égalité **(1-)**, le temps du parcours converti en points de pénalité décidé.
- 3- En cas d'égalité du nombre de point relatif au temps du parcours **(2-)**, le couple le plus proche du temps idéal sera le mieux classé.

Chaque concurrent qui dépasse le temps maximum (le double du temps idéal), est éliminé.

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 250 Dt
2 ^{ème}	Médaille + 220 Dt
3 ^{ème}	Médaille + 180 Dt
4 ^{ème}	Médaille + 150 Dt
5 ^{ème}	Médaille + 100 Dt
Médaille pour tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute	
Dotation Totale	900 Dinars

Participation Des Chevaux à L'épreuve Initiation : 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 4 : Préparatoire I

Date et heure : **Dimanche 15/10/2023 à l'issue de l'épreuve précédente**
Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification.**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.
Barème : Barème en deux phases temps différé (Art. 274.5.6).
Vitesse : 325 m/mn
Hauteur: (80-85 cm)
Largeur : (95 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 350 Dt
2 ^{ème}	Médaille + 250 Dt
3 ^{ème}	Médaille + 200 Dt
4 ^{ème}	Médaille + 150 Dt
5 ^{ème}	Médaille + 100 Dt
Dotation Totale	1050 Dinars

Participation Des Chevaux à L'épreuve Préparatoire I : 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 5 : Préparatoire II

Date et heure : **Dimanche 15/10/2023 à l'issue de l'épreuve précédente**
Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification.**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.
Barème : Difficultés Progressives au chrono sans Barrage (Art. 269).
Vitesse : 325 m/mn
Hauteur: (95 cm) JOKER (105 cm)
Largeur : (105 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 400 Dt
2 ^{ème}	Médaille + 300 Dt
3 ^{ème}	Médaille + 200 Dt
4 ^{ème}	Médaille + 150 Dt
5 ^{ème}	Médaille + 100 Dt
Dotation Totale	1150 Dinars

Participation Des Chevaux à L'épreuve Préparatoire II: 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

ANNEXE I

Réclamations :

Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 30 dt et déposée auprès du président du jury dans les 30 minutes après la Proclamation des résultats.

Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant :

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance :

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval à untiers.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours Équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Organisation du concours :

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme

Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du Jury.

YELLOW WARNING CARD Event _____ Date _____ Person Responsible: Name _____ FEI ID _____	YELLOW WARNING CARD  Extract of Art. 169.7, FEI General Regulations (GRs) 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016 "7. In cases of offences mentioned in paragraphs 6.2 and 6.3 above and which are of a less serious nature and/or in cases specified in the Sport Rules and/or as mentioned in Article 140: 7.1 The President of the Ground Jury, the President of the Appeal Committee, the Chief Steward or the Technical Delegate must notify the Person Responsible during the Period of the Event that he will receive a Yellow Warning Card, which will be delivered either by hand or by any other suitable means. If after reasonable efforts the Athlete cannot be notified during the Period of the Event that he has received a Yellow Warning Card, the Athlete must be notified in writing within fourteen (14) days of the Event. 7.2 Should the same Person Responsible receive one (1) more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card, the Person Responsible shall be automatically suspended for a period of two (2) months after official notification from the FEI Secretary General."
OFFENCE (please tick one) FEI General Regulations (GRs), 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016 and FEI Eventing Rules, 24th edition, effective 1 January 2016 <input type="checkbox"/> Abuse of Horse GRs Art. 142 & 169.6.2 and/or Eventing Rules Art. 526 <input type="checkbox"/> Incorrect behaviour GRs Art. 169.6.3 <input type="checkbox"/> Dangerous Riding Eventing Rules Art. 525 <input type="checkbox"/> Non-Compliance with Protective Headgear Rules GRs Art. 140 <input type="checkbox"/> Non-Compliance with applicable Sport Rules (specify) GRs Art. 169.7 _____	Extract of Art. 527, FEI Eventing Rules 24th edition effective 1 January 2016 "[...] Notwithstanding anything to the contrary in the General Regulations, should the same Person Responsible receive one more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card for the same offence, the Person Responsible shall automatically be suspended for a period of two months after official notification from FEI Secretary General."
Signature of Official _____ Signature of Person Responsible _____	